



**MINISTERE
DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION,
en charge de la protection sociale généralisée**

Avis d'Appel Public à la Concurrence

I-Informations relative à l'acheteur

Le Ministère de la Santé et de la Prévention, *en charge de la protection sociale généralisée*, pour le compte de la Polynésie française, 58 rue des Poilus-Tahitiens, Paofai, BP 611, 98 713 Papeete, TAHITI, Polynésie française – Tél. : (689) 40 48 82 00.

L'autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché public est Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention, *en charge de la protection sociale généralisée* et par délégation, la Direction de la santé.

II-Objet

Prestation de service relative à l'appui et l'accompagnement du Département des Programmes de Prévention et du Bureau des Ressources Humaines de la Direction de la santé dans la rédaction et le suivi des marchés publics.

III-Informations sur le marché public

Forme : marché de services.

Procédure suivie : procédure adaptée (LP 321-1 de la loi de Pays n°2017-14 du 13/07/2017).

Durée du marché : la convention prend effet le 15 février 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019.

Les lieux de livraison de la commande sont :

Les locaux de la Direction de la santé.

La société devra apporter, dans le cadre de l'exécution de la convention, tout son savoir-faire et ses compétences pour la réalisation de la mission et fournir une assistance et une expertise méthodologiques auprès des agents du DPP et du BRH.

Cette mission comprend à minima les cinq volets suivants :

- participer à la définition du besoin et au choix des procédures ;
- participer à la rédaction des pièces constitutives des dossiers de consultation en collaboration avec les agents des services concernés de la Direction de la santé ;
- participer à la mise en place des commissions des marchés publics formalisés et/ ou adaptées
- participer au dépouillement des offres et rédiger, en collaboration avec les agents des services concernés, les documents nécessaires à la prise de décision et/ou permettant à l'administration de prononcer son choix sur le ou les candidats retenus ;
- veiller à la sécurité juridique des procédures et des marchés.

Pour la bonne exécution de l'ensemble de la prestation, la société participe aux réunions d'équipe et de cadrage selon un planning prévisionnel établi en collaboration avec l'administration.

IV-Conditions de participation – Pièces à fournir par les candidats

1. Une version originale d'une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article LP 233-1.
2. Situation juridique, fiscale, sociale (documents mentionnés au 1°, au 2°, au 3° de l'article LP 233-3).

V-Critères d'attribution

Les critères sont mentionnés dans le règlement de la consultation (RC) inclus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

Le DCE est disponible gratuitement, sur demande des candidats, par mail à : secretariat.daf@sante.gov.pf, ou sur place, à la Direction de la santé, Département Administratif et Financier, rue des Poilus Tahitiens, BP 611, 98 713 Papeete, TAHITI, Polynésie française.

VI-Date limite de remise des candidatures et/ou des offres

Remise des candidatures et des offres le **25/01/2019 à 12h00**, au plus tard, leur validité sera de 180 jours. La langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, F CFP.

VII-Conditions de remise des offres et/ou des candidatures

Les documents de candidature et d'offre devront être insérés dans une même enveloppe. L'ensemble des documents à remettre est détaillé dans le règlement de la consultation (RC) inclus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

VIII-Date d'envoi du présent avis à la publication

Envoi le **10/01/2019** à la publication. Publication sur le site de la Direction de la santé : <https://www.service-public.pf/dsp/appels-offres/>